



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 164-P

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 13 décembre 2016 à 19 h, le conseil de Ville de Lorraine a adopté le « Règlement 164-P relatif à l'interdiction d'effectuer un virage en U sur le boulevard de Chambord à l'intersection de l'avenue de Fontenay, ainsi qu'à l'interdiction de stationner dans certains corridors scolaires ».

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine à www.ville.lorraine.qc.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Lorraine, le 17 décembre 2016

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière